

LE TRI SE SIMPLIFIE !

Nouveau

EN PRATIQUE

CHEZ VOUS, TOUS LES
EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS
SE TRIENT

LA FICHE
MÉMO
TRI

POUR VOUS AIDER

LES AUTOCOLLANTS
CONSIGNES DE TRI



Ils seront remplacés à partir de septembre 2016 jusqu'en 2017. Pour les remplacer par vous-mêmes, ils sont à retirer en mairie ou à l'accueil de la Direction gestion des déchets.

UNE QUESTION ?
UN DOUTE ?

Direction
gestion des déchets

Accueil du public :
94 avenue Clemenceau à Besançon.

03 81 41 55 35

gestion-dechets@grandbesancon.fr
www.grandbesancon.fr

au 1^{er} juillet 2016



Madame, Monsieur,

Pour améliorer le recyclage des déchets et vous simplifier le tri au quotidien, le Grand Besançon, en charge de la collecte des déchets ménagers, a décidé de faire évoluer les consignes de tri.

Vous pouvez désormais déposer **dans votre bac de tri** (jaune ou bleu selon les communes) **tous les emballages ménagers** :

- **tous les emballages en plastique y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films (nouveau)** avec les bouteilles et flacons en plastique (exemples au verso),
- **tous les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires,**
- **et tous les papiers.**

Le centre de tri, géré par le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets), a été modernisé pour trier les nouveaux matériaux et, grâce à de nouvelles solutions techniques, il est possible aujourd'hui de recycler et de valoriser plus.

Toujours exemplaire dans le domaine du tri et de la collecte des déchets, le Grand Besançon fait partie des premières collectivités à s'engager sur **l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques**. Celles-ci devraient être généralisées en France à l'horizon 2022.

Votre nouveau « Mémo tri » est joint à ce courrier. Vous y trouverez toutes les consignes et les conseils pratiques pour bien trier chez vous.

La Direction gestion des déchets du Grand Besançon est à votre disposition pour vous apporter conseils et réponses à toutes vos questions sur le tri et la gestion de vos déchets.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre bac gris (déchets résiduels).

Persuadés de votre participation, nous vous remercions d'avance pour votre adhésion à ces nouvelles consignes. **Engageons-nous, trions plus...**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Vice-Président
François LOPEZ
Chargé de la gestion des déchets

Le Président
Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Grand
Besançon



**CHEZ VOUS, TOUS LES
EMBALLAGES
PLASTIQUES
SE TRIENT
AVEC LES AUTRES
DÉCHETS
RECYCLABLES**

**Les
BOUTEILLES**

▼
eau, soda, huile, lait...



**Les FLACONS,
les BIDONS**

▼
produits alimentaires,
ménagers, hygiène...



+
nouveau

**Les POTS,
les BOÎTES**

▼
pots de yaourt, crème,
cacao, tube dentifrice,
produits cosmétiques...



+
**Les
BARQUETTES**

▼
viande, beurre, pâtisserie,
salade, plats cuisinés...



+
**Les
SACHETS, FILMS**

▼
protection de journaux,
pack d'eau ou lait, sachets
de surgelés, fromage,
pain de mie...



**BIEN
VIDER
inutile de
laver**

**AVEC
ou SANS
bouchon**



**EN VRAC
pas dans
un sac**

**PAS
D'OBJETS
que des
emballages**